



# La lettre des Stagiaires d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

Les responsables académiques du SE-UNSA

<b>Christian BASSET</b>	Secrétaire Académique Elu au C.T.A. LP Marcel Dassault à Mérignac
<b>Catherine AMBEAU</b>	Responsable académique Jeunes Enseignants S.E.P. Victor Louis à TALENCE
<b>Abderrahim EL MOUAHID</b>	Responsable Académique Enseignement Professionnel, élu à la CAPA des PLP S.E.P. Victor Louis à TALENCE
<b>Evelyne BRUN</b>	Responsable académique Certifiés/Agrégés Lycée Fernand Daguin à Mérignac
<b>Jean Pierre MARTIN</b>	Responsable académique EPS Collège Anatole France à CADILLAC
<b>Laurence GATINEAU</b>	Responsable académique CPE LPO Lyc de la Mer à Gujan Mestras

N°1

13 décembre 2011



## ACTUALITÉ

- [Formation des enseignants](#) : l'occasion de rouvrir le dossier.
- [Evaluation des enseignants](#) : non au projet ministériel ! Grève du 15 décembre : pourquoi est-ce important de se mobiliser et de signer la pétition ?
- [Mutations](#) : suivi du mouvement inter 2011-2012.
- [Vos commissaires paritaires](#)
- [Répartition et nombre des postes offerts aux concours 2012.](#)

## VOUS, NOUS ET NOTRE MÉTIER

- [Que pensent les enseignants de leur métier ?](#)
- [Nous voir et nous contacter.](#)

## ACTUALITÉ

### Formation des enseignants : l'occasion de rouvrir le dossier.

Le Conseil d'État a annulé deux articles de l'arrêté du 12 mai 2010 (arrêts pris par le Ministère de l'Éducation nationale : étaient entachés d'illégalité) sur le référentiel de compétences à acquérir par les enseignants et personnels d'éducation. Ces questions de forme ne sauraient occulter le problème de fond que constitue l'absence d'une réelle formation au métier fondée sur l'alternance professionnelle.

Le SE-Unsa considère que le ministère de l'Éducation nationale, en liaison avec celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, doit remettre le dossier de la formation initiale en chantier. Tous les observateurs dressent en effet les mêmes constats sur les conséquences désastreuses d'une réforme catastrophique.

Pour sa part, porteur de propositions concrètes, le SE-Unsa est prêt à participer à une négociation. L'ajustement de l'organisation de l'année de stage des lauréats-concours est indispensable mais loin d'être suffisant. L'articulation primordiale entre ministère employeur et ministère formateur initial doit être affinée. C'est bien la question de la formation des enseignants et personnels d'éducation tout au long de leur carrière qui devrait être posée aujourd'hui.

[Sommaire](#)

### Evaluation des enseignants : non au projet ministériel !

# Pourquoi est-ce important de se mobiliser et de signer la pétition ?

## Grève du 15 décembre

- Où ?

- Dordogne : 11h30 devant le Palais de Justice à Périgueux ;
- Gironde : 12h place de la République à Bordeaux ;
- Landes : 10h30 devant l'Inspection Académique à Mont de Marsan ;
- Lot-et-Garonne : 10h devant le lycée de Baudre à Agen ;
- Pyrénées Atlantiques : 10h30 au complexe de la République à Pau ; 10h30 à la Bourse du Travail à Bayonne.

- Pourquoi ?

Les projets de texte portant sur une réforme de l'évaluation des enseignants et leur déroulement de carrière sont de fait la traduction d'un nouvel assaut « GRH » (Gestion des Ressources Humaines) contre les fonctionnaires enseignants.

Le SE-Unsa appelle donc tous les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation à faire grève massivement le 15 décembre dans le cadre de l'appel intersyndical 1<sup>er</sup>-2<sup>nd</sup> degrés mais aussi à signer et faire signer la pétition :

<http://retraitduprojetevaluation.net/>

Que les personnels ne se leurrent pas, on assiste à une nouvelle étape de GRH managériale. Avec la suppression de l'inspection pédagogique dans la classe et l'instauration d'entretiens professionnels, c'est tout un pan de la pratique du métier qui ne sera plus pris en compte.

Ce nouveau dispositif ne garantira pas plus de justice que la note et le système d'avancement actuels. Il a simplement pour but de davantage soumettre l'enseignant à son supérieur hiérarchique. Une nouvelle pas est ainsi franchi dans lequel le pouvoir discrétionnaire de la hiérarchie directe devient déterminant.

Le chef d'établissement, dorénavant principal évaluateur (exit le regard croisé avec l'IPR) dans le 2<sup>nd</sup> degré et l'inspecteur de circonscription pour le 1<sup>er</sup> degré auront à proposer, après les entretiens professionnels, quelques réductions d'ancienneté quantifiées par le ministère pour chaque corps. Le recteur modulera ces attributions après avoir consulté la CAP. Combien en bénéficieront ? Sur quels critères ?

De plus, le gel des promotions annoncé sur trois ans est une provocation supplémentaire à laquelle nous devons tous riposter.

Un tel dispositif, qui institue un climat détestable dans les écoles et les établissements, mettrait à mal le travail d'équipe nécessaire pour la réussite des élèves. Oui, il faut une évolution du système d'évaluation, d'inspection, mais évolution doit rimer avec amélioration ce qui n'est pas le cas, bien au contraire.

Il faut replacer ces textes dans le contexte de la politique de refonte de la Fonction publique du président Sarkozy en 2007 (discours de l'IRA à Nantes) et des propositions faites par M. Silicani ensuite en 2008 : adjoindre à la rémunération indiciaire, une rémunération fonctionnelle et une part de rémunération variable correspondant aux résultats dans le cadre d'une évaluation.

C'est sur cette base qu'ont été mises en place, par un décret du 28 juillet 2010, les nouvelles conditions d'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat, après trois années d'expérimentation des entretiens professionnels dans les ministères.

Les enseignants, du fait de leur statut particulier et de la spécificité de leur métier, étaient jusqu'à présent dispensés de ce dispositif fondé principalement sur « les résultats obtenus eu égard aux objectifs assignés ».

Ces textes sont aussi à intégrer dans la politique GRH que le ministère expérimente notamment avec le dispositif Eclair (concernant le recrutement des enseignants) mais aussi dans le cadre de la réforme de la gouvernance académique avec notamment le pouvoir accru aux Recteurs.

Pour toutes ces raisons, le SE-Unsa appelle à la grève le 15 décembre et à signer et faire signer la pétition pour le retrait de ces textes.

[Sommaire](#)

## [Suivi de mutations du mouvement inter 2011-2012.](#)

Pensez à nous envoyer votre [fiche de suivi](#) de mutations pour le **12 janvier 2012 au plus tard !!!!**

[Sommaire](#)

## [Vos commissaires paritaires](#)

### [Certifiés](#)

FAUGEROLLE Evelyne Collège Les Lesques, Lesparre  
ESCAPIL Patricia, Collège Aturri, St Pierre d'Irube  
NAUMOT Laurence, LG René Cassin, Bayonne  
FAUVEL Vincent, Collège Anatole France, Cadillac

### [PLP](#)

EL MOUAHID Abderrahim, SEP-LPO Victor Louis, Talence  
BERGEON Sylvie, LP Flora Tristan, Camblandes et Meynac  
BROUSSE Alain, SEGPA/Collège La Rocal, Bon Rencontre  
ZNOUBA Fouzia, LP La Morlette, Cenon

### [CPE](#)

MARCHAND Frédéric, Collège Anne Frank, Périgueux  
GATINEAU Laurence, LPO Lycée Métiers de la Mer, Gujan Mestras  
NOWACZEK Christophe, LP Frédéric Estève, Mont de Marsan  
MALET Sandrine, LGT Max Linder, Libourne

### [EPS](#)

GARRIC Jean François, SEP, LPO de la Mer, Gujan Mestras  
EUSEPI Patrick, Collège Ernest Gabard, Jurançon

[Sommaire](#)

## [Nombre de postes et répartition des postes offerts aux concours 2012](#)

Pour l'agrégation : <http://www.education.gouv.fr/cid4585/postes-offerts-aux-concours-de-l-agregation.html>

Pour le CAPES : <http://www.education.gouv.fr/cid4589/postes-offerts-aux-capes.html>

Pour le CAPET : <http://www.education.gouv.fr/cid4594/postes-offerts-capet-externe.html>

Pour le CAPLP : <http://www.education.gouv.fr/cid4601/postes-offerts-aux-concours-caplp.html>

Pour le CPE :

- concours externe : 245 postes
- concours interne : 55 postes

[Sommaire](#)

## [VOUS, NOUS ET NOTRE MÉTIER](#)

### [Que pensent les enseignants de leur métier ?](#)

Retrouvez l'analyse et les résultats de l'enquête « enseignant et jeune » du SE-Unsa en cliquant [ici](#)

[Sommaire](#)

### [Nous voir et nous contacter :](#)

- [Nous rencontrer :](#)

- à l'I.U.F.M., nous assurons une permanence lors des journées de formation sur le site de BOURRAN-Mérignac de 12h à 14h.
- au siège de la section : 33 bis rue Carros, 33074 BORDEAUX CEDEX (Barrière Saint-Genès).
- le site académique : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

- [Nous contacter :](#)

- par téléphone : 05 57 59 00 20
- par courriel : [ac-bordeaux@se-unsa.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsa.org)
- par courrier : 33 bis rue Carros, 33074 BORDEAUX CEDEX.

[Sommaire](#)



L'équipe militante du SE-UNSA  
vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année !

**Adhérer au SE-UNSA**

**Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...**

**[>>adhérer au SE-UNSA](#)**

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux  
33 bis rue de Carros  
33074 BORDEAUX CEDEX

Tel : 05 57 59 00 20  
Fax : 05 56 31 36 17

Mail : [ac-bordeaux@se-unsa.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsa.org)

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

*Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA Bordeaux, écrivez-nous.*